

---

# Distance et droit à l'éducation

## Analyse des contributions en langue française

**Elisabeth Fichez**

Professeuse émérite  
GERIICO – Université Lille 3  
UFR INFOCOM  
rue Vincent Auriol  
BP 25  
59051 Roubaix cedex  
elisabeth.fichez-vallez@univ-lille3.fr

---

*RÉSUMÉ.* Cet article analyse les travaux de recherche en français publiés en 2008 à l'issue de l'appel à communications initié par *Distances et savoirs* sur l'accès à l'éducation, auquel cinq revues étrangères se sont associées<sup>1</sup>. L'auteure explore la contribution des différents articles aux cinq grandes thématiques dans lesquelles ils ont été classés en en faisant ressortir l'intérêt principal à ses yeux. En conclusion, elle dégage quelques enseignements relatifs à une des pistes proposée dans l'éditorial du numéro.

*ABSTRACT.* This article analyses the research works in French which were published in 2008 consecutively to the call for communications on the theme of access to education, initiated by the journal *Distances et Savoirs*, joined by five foreign journals. The author explores the contribution of the different articles to the five main themes by which they have been classified, and highlights their main interest. To conclude, she draws some lessons related to one of the leads proposed in the editorial of this special issue.

*MOTS-CLÉS :* La compilation des mots-clés utilisés par les auteurs francophones des articles analysés par Elisabeth Fichez est la suivante : accessibilité et acceptabilité de l'éducation, acculturation, analphabétisme, B2i, C2i, bibliothèque, campus numérique francophone, certification, Cned, collaboration, compétences, courtage, culture numérique, diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), dispositif de formation, dispositif, distance, diversité culturelle, diversité linguistique, droit à l'éducation, droit à l'information, droits de l'enfant, Droits de l'Homme, éducation à distance, e-learning, enseignement à distance, flexibilité, flot, formation à distance, formation des adultes, formation ouverte et à distance (FOAD), génération internet, gens du voyage, Rroms, Tsiganes, Roms, Gitans, Manouches, Yéniches, Pirdé, hybridation illettrisme, innovation, instruction obligatoire, Madagascar, mutation, normalisation, obligations des Etats, recherche documentaire, République

---

1. Site commun aux six revues, où figurent les 43 articles retenus : [www.distanceetdroitaeducation.org](http://www.distanceetdroitaeducation.org)

*démocratique du Congo, savoirs de base, TIC, TICE, université, université ouverte, usages, Validation des acquis de l'expérience (VAE).*

*Keywords : The compilation of the keywords used by the French speaking authors reviewed here by Elisabeth Fichez results in : Accessibility and acceptability of education, accessibility, acculturation, adult education, B2i,*

*basic knowledge, blended learning, brokerage, C2i, certificates in specific areas of professional experience, certification, competences, cultural diversity, Democratic Republic of Congo, digital culture, diploma allowing access to university studies, distance education,*

*distance learning, distances, duties of the States, educational environment, E-Learning, flexibility, flow, Campus numérique francophone, French, Gypsies, human rights, ICT, ICT for Education, illiteracy, information retrieval, internet generation, Jenish, library, linguistic diversity, Madagascar, new technologies, Open and Distance Learning (ODL), Open university, right of the child, right to education, right to information, Roma, standardization, training device, Travellers, university, uses, world.*

## I. Introduction

Paul Kawachi, le Directeur de la revue *Asian Journal of Distance Education*, ayant proposé une revue critique des 29 articles publiés en langue anglaise sur le site [www.distanceetdroiteducation.org](http://www.distanceetdroiteducation.org)<sup>2</sup>, il aurait été dommage que – pour les raisons modestement invoquées par lui-même (p. 610, « the author's poor language skills », tr. fr. « les faibles compétences langagières de l'auteur ») – les articles en français ne soient pas mis en valeur. C'est ce que nous nous proposons de faire dans les pages qui suivent, avec toutefois beaucoup moins d'ambition que notre collègue, ne serait-ce que parce que nous disposons d'un délai très court pour ce faire.

Notre objectif est de faire ressortir l'intérêt que présentent à nos yeux les dix contributions en les resituant dans les cinq grands thèmes généraux qui ordonnent l'ensemble des 42 articles<sup>3</sup> sélectionnés pour être publiés en ligne. Les articles en langue française sont plus nombreux dans le thème 2 (« Education à distance et TIC : technologie, acculturation, méthodologie » : 4/9) et au contraire isolés dans le thème 3 (« Ressources ouvertes, normes et standards » : 1/6) et encore plus nettement dans le thème 5 (« Aperçus d'aires géopolitiques spécifiques et globalisation » : 1/11), les thèmes 1 (« Développement personnel, social, professionnel, institutionnel ») et 4 en regroupant chacun 2/8. Puis, nous appuyant sur les pistes d'interrogation proposées dans l'éditorial signé par les responsables du numéro hors série « Distances et savoirs », nous concluons sur l'une d'elles qui nous semble particulièrement bien illustrée par ces contributions : « comment les acteurs de l'EAD, quel que soit leur niveau de responsabilité, garantissent le droit à l'éducation<sup>4</sup> ? »

## 2. Mise en perspective des contributions

Commençons d'abord par préciser ce qui est présenté, et par qui, sous la formule « contributions en langue française ».

En fait, six articles, écrits par des auteurs français, concernent directement des dispositifs de terrain français : le DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires), la VAE (Validation des acquis de l'expérience), les X2I (les différents certificats de compétences en informatique), les dispositifs hybrides en

2. Cf. dans ce même numéro de *Distances et savoirs* : P. Kawachi, *Critical assessment for Future Distance Education*.

3. Rappelons, pour que les comptes ne paraissent erronés, que deux papiers en espagnol et un en portugais viennent s'ajouter aux papiers en français et en anglais.

4. Les auteurs de l'éditorial précisent ainsi leur pensée : « Peut-être lui donner un sens nouveau, à approfondir : en quoi de nouveaux acteurs, de nouvelles démarches et méthodes dans la recherche des solutions pour la mise en oeuvre de ce droit, et pour sa préservation, sont impliqués ? De nouvelles stratégies régionales et internationales sont ainsi à examiner, le propre de l'enseignement à distance étant de franchir les frontières, quelle que soit la nature de celles-ci (géographiques, nationales, sociales...) ».

milieu universitaire, la lutte contre l'illettrisme, la formation des détenus-étudiants, la scolarisation des enfants du voyage. Un article, écrit par un Professeur d'université espagnol<sup>5</sup> ayant des responsabilités internationales nous parle de réalités de terrain suisses/internationales (l'*Université d'été des droits de l'homme*, un espace de formation universitaire au siège des Nations-Unies à Genève). Les trois autres ont des liens avec la francophonie, *via* l'Agence française de la francophonie : le premier, écrit par un coopérant congolais associé à un collègue universitaire belge, concerne l'information scientifique et technique au Congo ; deux auteurs malgaches traitent du « Campus numérique francophone - Océan indien » en tant qu'accompagnateur des universités malgaches dans les différentes étapes de leurs projets d'intégration TIC ; et enfin, deux auteurs français, délégués officiels de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) auprès de l'ISO (Organisation internationale de Normalisation), traitent des actions francophones autour des normes e-learning dans cette structure.

### **2.1. Développement personnel, social, professionnel, institutionnel**

Deux articles (A. Fernandez, 2008 ; C. Papi et E. Tribby, 2008) s'attachent à ce thème du développement.

Le premier auteur, réfléchissant à l'expérience de l'*Université d'été des droits de l'homme* et surtout à la mise en place, à une échelle mondiale (la formation est en espagnol et en français) d'une partie de la formation disponible en permanence *via* internet, en tire, comme leçon la plus importante, que la formation à distance a modifié de façon positive l'ensemble de la formation sur un point très précis : l'adaptation des systèmes éducatifs aux parcours individuels grâce à l'appropriation individuelle qu'elle permet. Il s'agit là pour lui d'un changement de perspective concernant une finalité clairement exprimée par l'alinéa 1 de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à savoir le développement de la personne humaine. En effet, l'éducation à distance remet en avant l'intérêt supérieur de l'individu qui est bien la *finalité* visée par les *moyens* que sont la cohésion sociale et l'égalité des chances, quant à eux mis en avant dans l'éducation classique.

La position des deux autres auteurs est moins nettement optimiste quant à un lien aussi net entre éducation à distance et développement personnel. Ils s'interrogent de leur côté sur la notion de « seconde chance » (personnelle, professionnelle) offerte aux individus à travers des dispositifs tels que le « Diplôme d'accès aux études universitaires » ou la « Validation des acquis de l'expérience » à distance, c'est-à-dire « dérogatoires » par rapport aux modes d'accès dominants de notre système de formation. A la question « la distance, dans ces deux cas, constitue-telle une extension possible du droit à l'éducation des adultes ? », ils répondent par l'affirmative mais

---

5. Docteur en philosophie, Directeur général, Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement (OIDELE), Genève.

pour conclure toutefois que le développement des conditions de possibilité d'un droit ne sont pas superposables au développement de la personne ; en l'occurrence, ils montrent comment un certain nombre de conditions de possibilité économiques sont impliquées et comment, de ce fait, plutôt que le développement de la personne, serait en jeu « un développement plus adéquat aux exigences de l'économique, d'autant plus adéquat qu'il est porté par les individus eux-mêmes... ».

## **2.2. Enseignement à distance et TIC : technologie, acculturation, méthodologie**

Comme nous l'avons signalé ci-avant, ce thème a inspiré les contributeurs français puisqu'ils ont produit près de la moitié du total des articles.

Un collectif d'auteurs (JF. Cerisier *et al.*, 2008) s'interroge sur la question de la formation des apprenants à l'usage des TIC comme condition d'accès à l'utopie de l'enseignement à distance en mettant au centre de leur réflexion ce qu'ils appellent « le paradoxe de la génération Internet » : alors qu'on prête aux jeunes, plus grands utilisateurs d'internet que leurs aînés, une sorte d'acculturation native aux technologies numériques, différents travaux montrent qu'ils ont aussi des difficultés à mettre en œuvre les compétences de haut niveau qui conditionnent la performance de leurs usages et donc la réussite des parcours d'apprentissage à distance. D'où l'intérêt des différents dispositifs (C2i, B2i... X2i) mis en place en France (ou sous d'autres appellations en Europe) pour prendre en charge cette formation qui suppose que la culture scolaire elle-même (et donc celle des enseignants) intègre cette exigence d'acculturation relevant de temps longs.

Y. Ardourel (2008)<sup>6</sup> rejoint la question des compétences dans l'usage des TIC en s'attachant à faire le point sur le rôle de la « formation ouverte et à distance » dans le dispositif français de lutte contre l'illettrisme, les objectifs fixés à celle-ci étant bien entendu d' « obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture le calcul » mais aussi relativement aux « compétences indispensables à la vie courante ». Or, ne pas pouvoir envoyer un mail, ne pas savoir trouver une information sur Internet ou remplir un formulaire en ligne, deviennent des handicaps sociaux majeurs. L'auteur fait donc de la lutte contre l'illettrisme une occasion d'innovation sociale, efficace et utile pour tous. Mais force lui est bien de constater, au terme d'une revue de la littérature sur le sujet et de l'analyse d'actions menées dans le domaine, qu'il y a un écart entre les études et les réflexions plutôt positives de cette littérature et la réalité des actions, le nombre des initiatives et le nombre des personnes concernées étant en 2008 encore faibles.

Les mêmes idéaux d'acculturation, cette fois de tous les citoyens d'un pays – en particulier lorsqu'il s'agit d'une jeune démocratie émergente comme la République du Congo – animent M. Kasajima et B. Pochet (2008) qui font le pari d'un

---

6. Son article, mis à jour, est publié dans ce même numéro de *Distances et savoirs*.

processus d'apprentissage transférable d'un environnement universitaire à l'environnement de la vie réelle. Mais ce qu'ils nous démontrent essentiellement à travers la présentation et l'évaluation de scénarios de formation pour des professionnels de la documentation et pour les étudiants, c'est l'importance des difficultés et problèmes à résoudre sur le seul terrain institutionnel (niveau général « d'analphabétisation » informatique des apprenants, manque d'accès aux TIC et à Internet sur les campus universitaires, etc.). Certes, la coopération avec l'AUF et l'appui des campus numériques francophones permettent d'envisager des améliorations à la qualité des formations offertes, mais l'idée de transfert semble – et on le comprend – abandonnée en cours de route : se former tout au long de la vie à s'informer pour être un citoyen responsable est certes un objectif d'innovation sociale de première importance, au Sud comme au Nord, mais peut-on l'envisager en simples termes de transfert de formations pensées dans le contexte formel de l'université ?

Enfin, D. Paquelin (2008), prenant le point de vue de l'utilisateur-étudiant, réinterroge le droit à la formation en n'en faisant pas seulement une question d'accès logistique au dispositif, mais de capacité à agir au sein du dispositif. En clair, cela renvoie à ce qu'il observe des stratégies des étudiants dans l'Université des sciences humaines et sociales de Bordeaux, lesquels empruntent à la fois à un dispositif de formation en présence et à un dispositif de formation à distance, et, complémentirement, usent du dispositif soit comme accès à des ressources, soit comme accès à des activités d'apprentissage. Un tel comportement n'est possible que si l'institution elle-même accepte cette évolution de la perception de son droit par l'utilisateur en prenant en compte la diversité des projets individuels et en les rendant possibles par la flexibilité des dispositifs. On n'est donc plus seulement, avec la problématique de cet auteur, dans une simple question d'acculturation, mais dans celle d'une prise de pouvoir des apprenants, mis par eux-mêmes en position d'acteurs, l'exercice de leur droit à la formation devenant dès lors un facteur d'accélération de l'évolution des structures universitaires.

### **2.3. Ressources ouvertes, normes et standards**

Un seul article en français, celui de M. Ben Henda et H. Hudrisier (2008), figure dans ce thème, posant, au-delà de la question de l'interopérabilité mondialement nécessaire entre les dispositifs d'e-Learning pour accroître les chances de mutualisation et d'échange des ressources pédagogiques entre les acteurs et les partenaires publics et privés, une autre question plus stratégique, à savoir celle de la représentativité des pays. En effet, le déséquilibre entre pays du Nord (majoritaires) et pays du Sud dans une structure aussi marquante que l'ISO ne crée pas les conditions d'une défense équitable des intérêts culturels et linguistiques des différents protagonistes. L'AUF, en défendant l'action francophone au sein de l'ISO, se trouve donc en situation de déplacer le débat : elle prend en compte en effet « les intérêts d'une mosaïque de contraintes diversifiées : l'éducation en français mais aussi dans un

grand nombre de langues partenaires, selon des contextes institutionnels, économiques et géographiques représentatifs du monde entier (plus de 70 pays) ». Où l'on voit bien se dessiner l'importance d'une gouvernance mondiale au niveau des macro-acteurs qui garantirait que toutes les spécifications linguistiques et culturelles sont prises en compte et pas seulement celles d'un club de pays du Nord.

#### **2.4. L'enseignement à distance dans des conditions ou pour des publics spécifiques**

Les deux publics particuliers qui ont retenu l'attention des auteurs d'expression française sont d'une part, les enfants du voyage en âge de scolarisation et, d'autre part, les détenus-étudiants.

Le problème du droit à l'éducation en lien avec les spécificités culturelles et sociales se trouve très directement illustré par l'article d'E. Clanet dit Lamanit (2008)<sup>7</sup>, car le, ou plutôt les publics auxquels elle s'intéresse – les populations rom/tsigane en Europe – sont marqués par une très grande diversité de modes de vie (itinérant, semi-itinérant, sédentarisé) qui appelle une diversité de solutions adaptées. Si la scolarisation à distance (telle que le CNED l'a mise en place pour les jeunes de niveau collège) est la seule possible pour les itinérants, il apparaît qu'elle est moins adaptée à la situation des familles sédentarisées, souvent en situation d'illettrisme plus profond, et qui seraient sans aucun doute mieux soutenues si l'accueil des enfants se faisait dans un collège en présence en bénéficiant d'un accueil et d'un encadrement adapté. La solution de l'EAD n'est donc pas la panacée : comme le faisait remarquer D. Paquelin dans un autre contexte, il faut que les institutions fassent preuve de flexibilité en renforçant le partenariat et la complémentarité entre enseignement à distance et soutien en présence, la différence étant double dans le cas étudié : la complémentarité doit s'organiser à l'échelle territoriale et pas simplement à celle d'un établissement ; les utilisateurs n'ont pas les mêmes capacités culturelles, sociales, économiques que les étudiants à agir dans les dispositifs pour y développer leurs projets personnels.

F. Salane (2008)<sup>8</sup> pose la question du droit à l'éducation supérieure en prison pour très vite apporter une réponse assez pessimiste : ce qui est instauré, décrété comme un droit, est souvent considéré dans les faits comme non prioritaire dans le cadre des politiques formatives et éducatives de l'administration pénitentiaire et du coup, se révèle davantage comme un privilège pouvant être accordé aux détenus les plus dociles et pouvant être retiré aux détenus devenus récalcitrants. On pourrait penser dès lors qu'une des solutions pour cette catégorie d'étudiants post-bac est de permettre l'accès à l'enseignement à distance. Mais, comme le montre très bien l'auteure au terme d'une enquête serrée, il s'agit là d'un leurre, pour différentes raisons qu'elle analyse en détail, la principale qui ressort étant que «l'enseignement à distance en

7. Dont l'article a été publié dans *Distances et savoirs*, vol. 5, n° 3/2007.

8. Dont l'article a été publié dans *Distances et savoirs*, vol. 6, n° 3/2008.

prison demande aux étudiants d'être autonomes dans un milieu dont la gestion repose sur l'infantilisation et la perte d'autonomie ». Une fois de plus réapparaît cette thématique du pouvoir d'action de l'usager dans le dispositif et de l'inégalité qui caractérise les différents publics : « Les étudiants en prison subissent l'enseignement à distance plus qu'ils ne l'investissent. Ne pouvant avoir de prise sur un système qu'ils connaissent mal, dont ils ne possèdent pas les codes, ils cumulent plusieurs difficultés qui les empêchent de maîtriser entièrement leur expérience scolaire ».

### **2.5. L'enseignement à distance, la situation dans des aires géopolitiques spécifiques et la globalisation**

Ce dernier article (L.-M. Adriamparany et A.-N. Rakotomalala, 2008) clôt l'ensemble sur une note plus optimiste que le précédent et surtout montre qu'un programme (en l'occurrence le programme Campus numérique francophone – Océan indien, soutenu par l'AUF) peut avoir une incidence décisive et modélisante pour la démocratisation de l'accès à l'information et aux savoirs « par son rôle, son mode de fonctionnement et sa place dans le dispositif universitaire du Sud ». Les auteurs, qui s'appuient sur le cas de Madagascar, avancent plusieurs conditions pour que la réussite soit effective : « il ne peut être conçu isolément (nécessité d'échanges et de transferts de savoir-faire) ; il doit être mené dans une logique de co-développement et d'autonomisation des universités du Sud (induction d'effets multiplicateurs de l'initiative) ; il doit être pensé selon une approche systémique tenant compte de l'environnement (culturel, social, économique, financier, matériel, géographique, pédagogique...) des acteurs et des partenaires ». Si ces conditions se trouvent remplies, ou tendent à l'être, l'enseignement à distance perd le statut d'enseignement de la seconde chance et acquiert au contraire celui de fer de lance du renouveau des enseignements supérieurs locaux et de la formation continue, offrant ainsi de nouvelles opportunités de formation à un public *a priori* exclu du système existant.

### **3. Conclusion**

Comme annoncé, nous proposons, en guise de conclusion, de voir comment les contributeurs, à travers leurs analyses, ont répondu à la première des interrogations posées par les éditorialistes du numéro spécial : comment les acteurs, quel que soit leur niveau de responsabilité, garantissent-ils le droit à l'éducation ?

Nous avons pu remarquer que ces acteurs se situaient effectivement à des places et donc à des niveaux de responsabilité différents :

– le macroniveau de la gouvernance mondiale où l'une des garanties attendues est celle de la reconnaissance équitable des diversités sociales, culturelles, linguistiques aujourd'hui en déséquilibre à cause de la domination des pays du

Nord. Divers exemples de « moyens » ont été analysés à ce niveau : le rôle de l'AUF comme instance exerçant une fonction-relais pour la défense de la diversité au sein d'ISO et suscitant des initiatives des pays du Sud pour prendre toute leur place dans le débat sur la gouvernance normative des TICE (Ben Henda, Hudrisier); le programme Transfert de formation en ligne qui constitue un des acquis clés de cette stratégie d'action envers les partenaires francophones du Sud (Ben Henda, Hudrisier ; Andriamparany, Rakotomalala) ; le rôle modélisant du programme CNF-OI soutenu par l'AUF pour les universités malgaches (Andriamparany, Rakotomalala) ;

– le niveau des institutions et des acteurs en position de définir des politiques éducatives, que ce soit pour des publics en position de fragilité comme dans le milieu carcéral (Salane) ou chez les Roms/Tsiganes (Clanet dit Lamanit) ou pour des publics plus classiques comme celui des étudiants (Paquelin). Chaque fois, est apparue cette nécessité pour les institutions de faire preuve de flexibilité en favorisant les possibilités d'hybridation entre parcours à distance et présentiels ou de renforcer les partenariats entre institutions offrant ces deux types de parcours. Les acteurs en position de responsabilité à ce niveau ont aussi à garantir le droit à la formation de type EAD en s'intéressant à ses conditions d'effectivité : la réussite des parcours d'apprentissage à distance suppose une acculturation à la culture numérique, aux compétences de haut niveau qui conditionnent la performance des usages des jeunes trop vite déclarés aptes à ce type de maîtrise par effet générationnel (Cerisier *et al.*) ;

– enfin le niveau des individus-utilisateurs considérés comme acteurs centraux de l'exercice de ce droit, et c'est sans doute là un des points émergents les plus novateurs dans les articles analysés. En effet, les auteurs vont plus loin que la seule perspective de l'acculturation, constatant en positif à l'université (Paquelin) ou en négatif dans le milieu carcéral (Salane) à quel point l'autonomie des apprenants dans la mise en œuvre de leurs projets est un élément essentiel, la flexibilité des dispositifs devenant le moyen d'exercer cette autonomie ou le verrouillage du dispositif à distance ne faisant que renforcer l'absence d'autonomie.

On comprend dès lors toute l'importance stratégique de l'EAD lié aux TIC dans l'évolution du droit à l'éducation : non seulement il élargit l'accès à la formation, mais il est lui-même un facteur de transformation du questionnement concernant ce droit.

#### 4. Bibliographie

- Andriamparany L.-M., Rakotomalala A.-N., *Les Campus numériques francophones de l'AUF et l'émergence d'universités ouvertes au Sud : cas de Madagascar*, 2008  
<http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008-Adriamparany.pdf>
- Ardourel Y., *Rôle et enjeux de la formation à distance dans la lutte contre l'illettrisme*, 2008,  
<http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008-Ardourel.pdf>

- Ben Henda M., Hudrisier H., *Actions francophones autour des normes e-learning à l'ISO*, 2008, <http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008-HS-BenHenda-Hudrisier.pdf>
- Cerisier J.-F., Rizza C., Devauchelle B., Nguyen A., *Former des jeunes à l'usage des médias numériques : heurs et malheurs du brevet informatique et internet (B2i) en France*, 2008, <http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008-HS-Cerisier-Rizza2.pdf>
- Clanet dit Lamanit E., *La scolarisation des enfants du voyage au Centre national d'enseignement à distance*, 2008, <http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008-HS-Clanet-dit-Lamanit.pdf>
- Fernandez A., *L'enseignement à distance : une approche basée sur les droits*, 2008, <http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008-HS-Fernandez.pdf>
- Kasajima M., Pochet B., *Formation documentaire en République démocratique du Congo. Développer à distance les capacités d'accès à l'information scientifique*, 2008, [http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008\\_MK-BP.pdf](http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008_MK-BP.pdf)
- Papi C., Triby E., *L'accès aux certifications supérieures par la distance : l'extension du droit à l'éducation*, 2008, [http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008\\_CP-ET.pdf](http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008_CP-ET.pdf)
- Paquelin, D., *L'EAD et l'exercice du droit à la formation : analyses de pratiques en milieu universitaire*, 2008, <http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008-Paquelin.pdf>
- Salane, F., *L'enseignement à distance en milieu carcéral : droit à l'éducation ou privilège ?*, 2008, <http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008-HS-Salane.pdf>
- Vidal M., Depover C., Wallet J., *Distances et Savoirs*, Editorial, 2008, <http://www.distanceetdroitaleducation.org/contents/DS2008-HS-Editorial.pdf>